

CONCOURS « LA JARRE À MAMIE »

RÈGLEMENT OFFICIEL

AUCUN ACHAT REQUIS

CONCOURS OUVERT À TOUS LES RÉSIDENTS DU QUÉBEC DE 18 ANS OU PLUS

Ce jeu de prix instantanés (« Jeu de prix instantanés ») commence à midi, heure de l'Est (« HE »), le 15 mars 2021 et prend fin à 23 h 59, HE, le 24 mai 2021 (« Période promotionnelle »). Aux fins de ce Jeu de prix instantanés, chaque « jour » commence à minuit, HE, et prend fin à 23 h 59, HE, sauf le premier jour qui commence à midi, HE, et se termine à 23 h 59, HE. De plus, chaque « semaine » commence un lundi et se termine le dimanche suivant, à l'exception de la dernière semaine qui commence le 17 mai 2021 et se termine le 24 mai 2021.

1. POUR JOUER : Il y a deux (2) façons de jouer au Jeu de prix instantanés : A.)

Effectuer un achat : Pendant la Période promotionnelle, achetez au moins un (1) paquet admissible de produit Peek Freans (chacun un « Produit admissible »). Consultez l'annexe A pour voir une liste complète des Produits admissibles. Repérez ensuite le code CUP (« Code CUP ») imprimé sur le rabat du panneau inférieur de chaque Produit admissible. Pendant la Période promotionnelle, utilisez votre téléphone intelligent ou tout autre appareil compatible avec le Web (« Appareil ») et disposant d'un plan de données pour numériser le code de réponse rapide (« QR ») de la promotion figurant sur les présentoirs en magasin ou tout autre matériel promotionnel avec l'application de lecture de code QR déjà installée sur votre téléphone. **Des frais de messages et de données standards peuvent s'appliquer.** Une fois le code QR reconnu, vous serez redirigé vers une page Web mobile à www.JarreAMamie.ca (le « Site Web ») ou visitez le Site Web directement. Ensuite, suivez les liens et les instructions pour remplir et soumettre le formulaire d'inscription en vous assurant d'indiquer votre nom complet, une adresse courriel valide et un Code CUP. Une fois votre Code CUP validé, vous passerez automatiquement à la page de Jeu de prix instantanés et vous recevrez une (1) participation au Jeu de prix instantanés. Enfin, cliquez sur le bouton « Secouer la jarre à biscuits ». Si vous recevez un message « gagnant » du Jeu de prix instantanés, suivez les directives à l'écran pour réclamer votre prix. Les prix feront l'objet d'une vérification par Merkle Inc. Les gagnants seront choisis au hasard. **B.) Méthode « Aucun achat requis » :** Pour participer sans acheter de Produit admissible pendant la Période promotionnelle, visitez d'abord le Site Web www.JarreAMamie.ca. Ensuite, suivez les liens et les instructions pour remplir et soumettre le formulaire d'inscription, en vous assurant d'indiquer votre nom complet, une adresse courriel valide et le code de participation sans achat « 41720 ». Vous passerez automatiquement à la page de Jeu de prix instantanés et vous recevrez une (1) participation au Jeu de prix instantanés. Enfin, cliquez sur le bouton « Secouer la jarre à biscuits ». Si vous recevez un message « gagnant » du Jeu de prix instantanés, suivez les directives à l'écran pour réclamer votre prix. Les prix feront l'objet d'une vérification par Merkle Inc. Les gagnants seront choisis au hasard.

Limite : Une (1) participation au Jeu de prix instantanés par jour, par adresse courriel/personne pendant la Période promotionnelle, peu importe la méthode de participation. Un (1) seul compte de courriel par personne peut être utilisé pour participer au Jeu de prix instantanés. L'utilisation de méthode de participation robotique, automatique, programmée ou semblable pour obtenir davantage que le nombre stipulé de participations au Jeu de prix instantanés par jour annulera toutes vos participations et entraînera votre disqualification.

Si vous choisissez de participer à l'aide d'un appareil mobile/numériser un code QR, les tarifs de messages et de données standards s'appliquent conformément à votre forfait de services mobiles personnel. Vérifiez les détails de votre forfait avant d'utiliser un appareil mobile pour participer. Il n'est pas nécessaire d'utiliser un appareil mobile pour participer.

2. ADMISSIBILITÉ : Ouvert seulement aux résidents du Québec qui sont âgés d'au moins dix-huit (18) ans, à l'exception des employés de Mondelez Canada Inc. (« Commanditaire »), Merkle Inc. (« Administrateur »), HMT Associates, Inc., leurs filiales, succursales et agences (collectivement les « Parties de la Promotion ») et les membres de leur famille immédiate (parents, enfants, frères et sœurs, grands-parents, belle-famille, petits-enfants) ou les personnes vivant dans le même foyer (qu'elles soient apparentées ou non).

3. DÉTERMINATION DES GAGNANTS : Il y aura dix mille quarante (10 040) tirages au hasard effectués par ordinateur (« Tirages au sort ») pendant la Période promotionnelle. Des dix mille quarante (10 040) tirages au sort, dix mille (10 000) seront des tirages au sort du Premier prix et quarante (40) seront des tirages au sort de Grand prix. De plus, pour les Grands prix, quatre (4) tirages au sort seront attribués par semaine. Si vous êtes le premier joueur à jouer au Jeu de prix instantanés au moment d'un tirage ou après l'un des tirages générés au hasard, vous serez considéré comme un gagnant potentiel instantané du prix mentionné.

Gagnants du Grand prix : Chaque gagnant potentiel du Grand prix sélectionné sera contacté par courriel à l'aide des renseignements fournis au moment de l'inscription immédiatement après l'avis du tirage au sort à l'écran. Le courriel comprendra des instructions sur la façon de réclamer le prix. Premièrement, chaque gagnant potentiel du Grand prix sélectionné devra répondre correctement à une question d'habileté mathématique dans un délai limité, sans aide, afin d'être admissible à recevoir un prix. Si la réponse à la question d'habileté mathématique est correcte, chaque gagnant potentiel du Grand prix sélectionné sera alors tenu de remplir et de retourner un formulaire de déclaration de conformité, d'exonération de responsabilité civile et d'autorisation d'utilisation à des fins publicitaires (la « Déclaration ») dans les trois (3) jours ouvrables suivant l'avis.

Gagnants du Premier prix : Chaque gagnant potentiel du Premier prix sélectionné sera contacté par courriel à l'aide des renseignements fournis au moment de l'inscription immédiatement après l'avis du tirage au sort à l'écran. Le courriel comprendra des instructions sur la façon de réclamer le prix. Premièrement, chaque gagnant potentiel du Premier prix sélectionné devra répondre correctement à une question d'habileté mathématique dans un délai limité, sans aide, afin d'être admissible à recevoir un prix.

Si la réponse à la question d'habileté mathématique est correcte, chaque gagnant potentiel du Premier prix sera alors tenu de fournir son adresse postale dans les trois (3) jours ouvrables suivant l'avis aux fins de la remise du prix.

Si un gagnant potentiel du Grand Prix sélectionné ou un gagnant potentiel du Premier Prix sélectionné (a) ne peut être joint par courriel; (b) ne répond pas correctement à la question d'habileté; ou (c) ne remplit pas et/ou ne retourne pas la Déclaration dûment signée ou son adresse postale dans le délai prescrit, il sera disqualifié. Ni le Commanditaire ni l'Administrateur ne seront responsables des tentatives infructueuses de contacter un gagnant potentiel du Grand Prix sélectionné ou un gagnant potentiel du Premier Prix sélectionné.

Si un gagnant potentiel devait être disqualifié pour quelque raison que ce soit, le Commanditaire décernera le prix en question à un autre gagnant par tirage au sort parmi le reste des participations admissibles, à son unique discrétion. Si le prix applicable demeure non attribué après trois tirages au sort, ce prix ne sera pas attribué du tout. Les Premiers prix non réclamés ou non attribués ne seront pas décernés. Les prix seront expédiés des États-Unis aux gagnants dans un délai de 12 à 14 semaines après la conclusion de la Promotion. Tout délai d'expédition peut être attribuable aux procédures douanières, sur lesquelles le Commanditaire n'a aucun contrôle. Les prix ne seront expédiés qu'à l'adresse du gagnant du prix au Québec.

4. PRIX ET VALEURS APPROXIMATIVES AU DÉTAIL (« VAD ») :

Quarante (40) Grands prix : Un chèque de 1 000 \$ CA. VAD : 1 000 \$ CA chacun.

Dix mille (10 000) Premiers Prix : Un coupon échangeable contre un (1) produit Peek Freans gratuit (chacun un « Produit échangeable »). Consultez l'annexe B pour voir une liste complète des Produits échangeables. Pour plus de précision, le paquet de biscuits Peek Freans Social Tea 525 g n'est pas un produit échangeable. Les conditions générales des coupons s'appliquent. VAD : 3,99 \$ CA chacun.

Les chances de gagner un prix au Jeu de prix instantanés dépendent du nombre de prix disponibles divisé par le nombre de participations admissibles au Jeu de prix instantanés.

Limite d'un (1) Grand prix et d'un (1) Premier prix par adresse courriel/personne/lieu de résidence pendant la Période promotionnelle. Aucune substitution ni aucun transfert de prix ne sera permis aux gagnants. Le Commanditaire se réserve le droit de remplacer les prix par des prix de valeur égale ou supérieure. VAD totale de tous les prix : 79 900 \$ CA.

5. RÈGLES GÉNÉRALES : Tous les impôts résultant de l'acceptation des prix, le cas échéant, sont la responsabilité des gagnants. Si le prix est retourné pour motif de livraison impossible ou si le gagnant de l'événement ne respecte par certaines exigences, le gagnant renonce aux prix dans leur intégralité. En participant à cette promotion, les participants acceptent pleinement et sans condition ce Règlement officiel et les décisions prises par l'Administrateur, lesquelles sont finales. En acceptant les prix, les gagnants acceptent de dégager de toutes responsabilités les Parties de la Promotion, et chacun de leurs actionnaires, membres, agents, successeurs, parents, administrateurs, dirigeants, employés et cessionnaires respectifs, les agences de promotion et les agents

de toute réclamation et responsabilité émanant de l'utilisation ou de l'échange de tout prix. L'acceptation accorde en outre la permission aux Parties de la Promotion d'utiliser le nom, la photo de ressemblance, la personne, la voix, l'image, les renseignements biographiques et les déclarations du gagnant, en tout temps, aux fins publicitaires, commerciales et promotionnelles sans autre rémunération, dans tous les médias maintenant connus ou découverts par la suite, dans le monde entier, à perpétuité, et sur Internet et le World Wide Web, sans avis, révision ou approbation, sauf si la loi l'interdit. Les Parties de la Promotion ne sont pas responsables de tout courriel perdu ou retardé, ou de défaillances informatiques, techniques ou matérielles, connexions de réseau perdues ou non disponibles, ou des communications électroniques retardées ou incomplètes, inexactes, incorrectes, échouées ou tronquées, que ce soit causé par l'expéditeur ou par une partie de l'équipement ou de la programmation associé à ou utilisé à la présente promotion, ou par une erreur humaine qui peut survenir dans le traitement des inscriptions à la présente promotion. Si, selon l'Administrateur, il existe des preuves présumées d'altération d'une partie quelconque de la promotion, s'il existe une erreur d'impression, informatique ou autre, ou si des difficultés techniques compromettent l'intégrité de la promotion, l'Administrateur se réserve le droit de modifier ce Règlement officiel ou de mettre fin à la promotion d'une façon qu'il juge raisonnable et à son unique discrétion, et sous réserve de l'approbation de la Régie des alcools, des courses et des jeux. Si la Promotion est résiliée ou si plus de prix sont réclamés que le nombre de prix qui devaient être attribués, les prix seront attribués lors d'un tirage au sort impliquant toutes les participations non suspectes à la date de résiliation. S'il survient un différend quant à l'identité d'un participant en ligne potentiellement gagnant, les participations effectuées par Internet seront déclarées faites par le nom qui figure sur le formulaire de participation en ligne. Toutes les lois locales, territoriales, municipales, provinciales, fédérales et étatiques s'appliquent.

Tous les prix du concours sont décernés « tels quels » sans autre garantie de toute sorte, qu'elle soit expresse ou implicite. Les gagnants conviennent de référer au fabricant du prix, et non aux Parties de la Promotion, pour toute garantie associée au prix ou pour tout dommage émanant de son acceptation ou de son utilisation.

6. RENONCIATION : En participant au présent Jeu de prix instantanés, les participants renoncent à réclamer des dommages punitifs, consécutifs et indirects, des honoraires juridiques ou tout dommage-intérêt autre que les coûts déboursés pour y participer. CERTAINES JURIDICTIONS N'AUTORISENT PAS LES LIMITATIONS OU L'EXCLUSION DE RESPONSABILITÉ POUR DES DOMMAGES CONSÉCUTIFS OU INDIRECTS, ALORS IL SE PEUT QUE LA DISPOSITION CI-DESSUS NE S'APPLIQUE PAS À VOUS. Tous les problèmes et toutes les questions concernant la formulation, la validité, l'interprétation et l'applicabilité du présent Règlement officiel ou les droits et des obligations du participant et du Commanditaire dans le cadre de la présente promotion sont assujettis aux lois de la province de l'Ontario, sans égard aux règles concernant le choix de la loi applicable ou les conflits de droit (qu'il s'agisse des règles de la province de l'Ontario ou de toute autre juridiction) qui entraînerait l'application des lois de tout autre territoire au détriment de celles de la province de l'Ontario. Tout contentieux ayant trait à l'exécution ou à l'organisation d'un concours promotionnel peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux aux fins de règlement. Tout contentieux concernant la remise d'un prix peut seulement être soumis au conseil afin d'aider les parties concernées à arriver à une entente.

8. POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ : Les renseignements recueillis auprès des participants sont assujettis à la Politique de confidentialité du Commanditaire https://disclaimer.mondelezinternational.com/ca/privacy_policy_fr.aspx. Veuillez consulter notre Politique de confidentialité ou composer le 1 855 535-5666 pour obtenir des détails sur la façon dont nous recueillons, utilisons, divulguons et gérons de toute autre façon vos renseignements personnels.

9. Courriels du Jeu de prix instantanés : En participant au Jeu de prix instantanés, vous acceptez de recevoir des courriels concernant le Jeu de prix instantanés, y compris, sans s'y limiter, un courriel de confirmation d'inscription.

COMMANDITAIRE : Mondelez Canada Inc., 3300 Bloor Street West, Suite 1801, Toronto, ON, M8X 2X2, Canada.

ADMINISTRATEUR : Merkle Inc., 3000 Town Center, Suite 2100, Southfield, MI 48075.

Annexe A

Produits admissibles
PEEK FREANS FAMILY DIGESTIVE 300G
PEEK FREANS ASSORTED CREME 300G
PEEK FREANS FRUIT CREME 300G
PEEK FREANS DIGESTIVE 300G
PEEK FREANS SHORTCAKE 350G
PEEK FREANS ASSORTED TEA 300G
PEEK FREANS FAMILY SHORTCAKE 300G
PEEK FREANS LIFESTYLE CRANBERRY CITRUS OAT 290G
PEEK FREANS LIFESTYLE BRAN CRUNCH 275G
PEEK FREANS LIFESTYLE BLUEBERRY BROWN SUGAR 290G
PEEK FREANS LIFESTYLE NO SUGAR ADDED SHORTCAKE 290G
PEEK FREANS MAPLE LEAF COOKIES 300G
PEEK FREANS PIRATE PEANUT BUTTER OATMEAL 300G
PEEK FREANS NILLA VANILLA WAFERS 312G
PEEK FREANS SOCIAL TEA 350G
PEEK FREANS SOCIAL TEA 525G

Annexe B

Produits échangeables pour tous les gagnants du Premier prix
PEEK FREANS FAMILY DIGESTIVE 300G
PEEK FREANS ASSORTED CREME 300G
PEEK FREANS FRUIT CREME 300G
PEEK FREANS DIGESTIVE 300G
PEEK FREANS SHORTCAKE 350G
PEEK FREANS ASSORTED TEA 300G
PEEK FREANS FAMILY SHORTCAKE 300G
PEEK FREANS LIFESTYLE CRANBERRY CITRUS OAT 290G
PEEK FREANS LIFESTYLE BRAN CRUNCH 275G
PEEK FREANS LIFESTYLE BLUEBERRY BROWN SUGAR 290G
PEEK FREANS LIFESTYLE NO SUGAR ADDED SHORTCAKE 290G
PEEK FREANS MAPLE LEAF COOKIES 300G
PEEK FREANS PIRATE PEANUT BUTTER OATMEAL 300G
PEEK FREANS NILLA VANILLA WAFERS 312G
PEEK FREANS SOCIAL TEA 350G